



# Engagement en matière d'environnement de Loblaw

En tant que plus important détaillant canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, Loblaw s'engage à réduire l'incidence de ses activités sur l'environnement en exerçant ces dernières de manière responsable. Nous nous efforçons d'apporter des changements positifs sur les plans environnemental et social, tant à l'échelle nationale qu'internationale. En tant que plus important détaillant et employeur du secteur privé au pays, nous sommes particulièrement bien positionnés pour faire une différence sur les questions qui importent le plus aux Canadiens.

Notre engagement s'étend au respect de la législation applicable, à l'amélioration continue de nos systèmes de gestion environnementale et à la gestion des priorités environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) qui nous permettent de contribuer à notre raison d'être : aider les Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement<sup>MC</sup>. Plus précisément, nous nous concentrons à lutter contre les changements climatiques et à faire progresser l'équité sociale.

En tant que chef de file de l'industrie depuis des décennies en matière d'action environnementale, nous comptons continuer dans la même veine en mettant d'avantage l'accent sur la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que sur l'élimination des matières résiduelles organiques et du gaspillage alimentaire au sein de nos activités, en nous engageant à :

- Atteindre zéro émission nette d'ici 2040 pour l'empreinte liée aux activités de l'entreprise (y compris les activités des franchisés et des pharmaciens propriétaires) et 2050 pour les émissions de Scope 3.
- Réduire les déchets plastiques en rendant tous les emballages faits de plastique de nos produits de marques contrôlées et de ceux emballés en magasin, recyclables ou réutilisables d'ici 2025.
- Cesser l'acheminement des matières résiduelles organiques vers les sites d'enfouissement d'ici 2030 et atteindre des objectifs mesurables de réduction du gaspillage alimentaire dans chacun de nos magasins d'ici la fin de 2023.

Pour respecter ces engagements, nous prenons les mesures suivantes :

- S'assurer que les emballages faits de plastique de nos produits de marques contrôlées et de ceux emballés en magasin soient recyclables ou réutilisables en mettant en œuvre les Règles d'or de la conception.
- Cesser l'acheminement des matières résiduelles organiques vers les sites d'enfouissement en adoptant des processus efficaces et en priorisant les initiatives de réacheminement, notamment par le biais de dons à des banques alimentaires et organismes locaux de récupération des aliments.

- 
- Améliorer les initiatives de réduction à la source et mettre en œuvre des programmes de récupération afin d'éliminer les matières résiduelles, dans la mesure du possible.
  - Faire progresser la gestion et l'efficacité énergétique et intégrer l'innovation et la technologie, lorsque cela est possible, dans nos activités et nos pratiques environnementales.
  - Élaborer, maintenir, mettre en œuvre et communiquer les procédures d'intervention d'urgence en cas d'incident environnemental afin d'en limiter les conséquences éventuelles.
  - Élaborer, maintenir et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des programmes de formation, afin de minimiser l'impact environnemental de nos activités de manière socialement responsable, et revoir régulièrement nos pratiques et procédures d'exploitation afin d'en assurer l'amélioration continue.
  - Élaborer, maintenir et faire le suivi quant à nos objectifs et cibles en matière d'environnement et mesurer nos efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
  - Contrôler et réduire la consommation d'eau et les matières résiduelles de notre entreprise.
  - Favoriser la sensibilisation à l'environnement auprès de nos collègues et des parties prenantes externes en ce qui a trait à nos activités et à nos produits.
  - Encourager nos collègues à faire connaître nos initiatives et notre engagement en matière d'environnement à nos clients, nos fournisseurs et aux parties prenantes externes.

En termes de conformité, nous adhérons à des normes reconnues, telles que le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), la Global Reporting Initiative (GRI) et le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Nous effectuons régulièrement des évaluations des sujets importants en impliquant les parties prenantes clés afin d'identifier et gérer les risques environnementaux. De plus, nous maintenons et surveillons la conformité aux exigences réglementaires applicables et nous assurons une bonne gouvernance au niveau des membres de la haute direction et du conseil d'administration sur nos engagements et nos progrès en matière d'environnement. Nous divulguons également nos progrès par rapport à nos engagements au moins une fois par an.

Pour un compte rendu détaillé de nos initiatives et de nos engagements ainsi que de nos pratiques en matière de gouvernance, veuillez consulter le [Rapport sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance \(ESG\) de Loblaw](#).